

Droit aux vacances !

Article rédigé par *Liberté politique*, le 07 juillet 2023

Deux récentes propositions de lois envisagent de consacrer un droit aux vacances. Dans un contexte d'inflation et d'appauvrissement d'une partie de la population, ces textes flairent bon l'électoralisme sous leurs apparences généreuses. Derrière ces textes se cache surtout une obsession pour « les droits ».

« J'ai le droit »

« *J'ai le droit* » : l'injonction est très enfantine et sert de paravent à toute forme de caprice. Qu'il s'agisse des petites revendications d'ordre communautaire (ou prétendument communautaire) ou des droits dits sociaux, la revendication permanente d'un « droit à » illustre un grand mouvement d'infantilisation.

L'Homme responsable doit envisager ce qu'il PEUT faire lui pas ce que la société lui DOIT. Il n'est pas question des fameux « devoirs » dont on serait tributaire à l'égard de l'État mais de devoirs envers nous-même et envers le Créateur pour les chrétiens. Il ne s'agit pas ici de contester la force et le rôle du droit dans une société mais de pointer du doigt son usage fallacieux alors qu'il doit normalement permettre l'organisation de la cité et la défense du plus faible.

L'émiettement de la société

Les droits sont ainsi utilisés à des fins segmentaires. Une loi pour lesdites « minorités sexuelles » permet de s'attirer un potentiel soutien de ces groupes, un pas vers les « minorités raciales » permet d'envisager un réservoir de voix pour les prochaines élections. Si certains parlent de « dictature des minorités », on peut aussi envisager ce phénomène par une faiblesse des autorités.

Les segments dictent tout, il convient de satisfaire chacun au lieu d'envisager l'ensemble. C'est avec ce mécanisme que se créent des vexations et surtout une déformation de la nature même de la loi et de son caractère général et impersonnel.

Difficile de ne pas voir dans ce phénomène une marque de l'américanisation du pays. Les militants des « droits civiques », s'ils ont pu parfois lutter pour des droits légitimes, ont aujourd'hui pour successeurs des militants biberonnés à la discrimination positive et qui, paradoxalement, reproduisent une forme de ségrégation qui avait cours il y a un demi-siècle aux Etats-Unis.

Pour sortir de la spirale « des droits », il conviendrait non seulement de ne plus envisager les communautés comme des sujets de droits ou des spécificités mais aussi de rompre avec l'incontinence législative. Le meilleur service à rendre au droit pourrait bien être d'abroger bon nombre de lois à caractère particulier.

Olivier Frèrejacques

Délégué général de Liberté Politique